

Au chevet des agriculteurs

MONDE PAYSAN L'association Solidarité Paysans Ardèche offre depuis plus de 10 ans un accompagnement totalement gratuit aux paysans en difficultés. Un soutien plus que précieux pour la profession.

Qu'est-ce que l'association Solidarité Paysans ?

Jean Dodet, bénévole de Solidarité Paysans depuis une dizaine d'années : c'est une association qui propose aux paysans en difficultés de se faire aider. L'association offre un soutien psychologique, mais apporte aussi un véritable accompagnement administratif ou judiciaire. Nous sommes par exemple reconnus comme conciliateur auprès du tribunal de Valence (par encore sur celui de Privas).

Comment l'association est-elle née, et depuis combien de temps existe-t-elle ?

L'association est née en 1989, lorsque des agriculteurs drômois se sont réunis et entrainés pour la fermeture de la coopérative La Valentinoise. Elle s'appelait initialement SOS paysans en difficulté. Pour l'Ardèche, cela remonte début 2000, lorsqu'a été créée l'association Solidarités rurales, qui n'a pas tenu par manque de structure. Et ce n'est qu'en 2010 que Solidarité Paysans Drôme est devenue Solidarité Paysans Drôme-Ardèche.

Quelle est la difficulté pour laquelle les agriculteurs font le plus souvent appel à Solidarité Paysans ?

Ce sont très souvent les problèmes financiers qui poussent à nous appeler, mais en réalité les situations sont bien plus complexes et les problèmes sont toujours très divers : administratifs, endettement, sociaux, familiaux, médicaux... nous veillons à toujours prendre en compte la globalité d'une situation, qui est forcément unique, et à rester centré sur l'humain. Il n'y a pas de solution clé en main !

Comment fonctionne Solidarité Paysans ?

C'est toujours la personne en difficulté qui fait la démarche de nous contacter, ou parfois son entourage proche — il faut comprendre que c'est difficile de demander de l'aide, bien plus que d'en apporter. Nous n'intervenons toutefois pas sans que la personne directement concernée soit



Claude Rulliere (à gauche) et Jean Dodet, bénévoles de l'association Solidarité Paysans.

consentante. Puis vient la rencontre. Le premier entretien est toujours très dense. Nous écoutons sans juger, et en fonction des problématiques soulevées, proposons l'accompagnement adapté, sans toutefois jamais nous substituer au psychologue ou au médecin ou à un technicien du monde agricole.

Et l'accompagnement, en quoi consiste-t-il ?

Un binôme formé d'un ou deux bénévoles et d'une salariée de l'association se rend chez la personne en demande, pour la durée qu'il faudra. Cela va de quelques mois à plusieurs années. Chaque binôme est bien sûr choisi en fonction des besoins rencontrés lors du premier entretien, que ce soit pour de la comptabilité, un dossier

de surendettement, une procédure judiciaire ou même des problématiques santé. J'ajoute qu'un accompagnement est gratuit et confidentiel. Notre but est avant tout de rendre aux personnes leur autonomie de décision.

Et qui sont les bénévoles ?

Pour la plupart des agriculteurs en activité ou à la retraite, mais pas seulement. Il y a par exemple sur Montélimar un infirmier spécialisé dans les problématiques santé type alcoolisme. Nous avons des bénévoles dans beaucoup de domaines de compétences. Chacun reçoit au départ de son engagement une formation sur les valeurs que l'association veut porter : écoute, anonymat, non-jugement, puis, chaque année, une formation

thématique allant des risques psycho-sociaux aux relations avec son banquier est donnée.

Combien d'adhérents l'association compte-t-elle, et faut-il être adhérent pour bénéficier de l'aide de Solidarité Paysans ?

L'association compte une centaine d'adhérents sur Drôme-Ardèche, et bien sûr il n'y a pas nécessité d'être adhérent pour nous appeler et bénéficier d'un accompagnement. C'est ouvert à tous les agriculteurs, et totalement gratuit.

D'où proviennent vos financements ?

80 % sur fonds publics (Région, Département, ARS, État, MSA), et les 20 % restants sont partagés entre le mécénat, par exemple Terre Adélice, et les adhésions.

Combien d'accompagnements sont-ils produits par Solidarité Paysans chaque année ?

En 2020 nous avons accompagné 94 agriculteurs et leurs familles en Drôme-Ardèche. Et au 1^{er} juillet 2021, nous en étions à 60 accompagnements côté Drôme, 22 en Ardèche. Ce chiffre augmente beaucoup en Ardèche, sans doute du fait d'une notoriété grimpanche de l'association.

Les difficultés des paysans sont-elles des fatalités, ou n'y aurait-il pas un moyen de les prévenir ?

C'est une profession très difficile, mais il y a un problème me semble-t-il au niveau de la formation. Elle est trop spécialisée en technique et pas suffisamment en gestion. L'enseignement agricole doit se pencher sur ce problème. Une exploitation ça n'est pas uniquement savoir démarrer son tracteur le matin. C'est une structure qui réclame aussi de solides compétences en gestion.

Propos recueillis par Frédéric Coutisson

Pour aller plus loin :

Contact de Solidarité Paysans : 0475258864
ou dromeardèche@solidaritepaysans.org